



## Couverture

La couverture permet d'identifier immédiatement et sans ambiguïté le plan d'urgence PBC. Elle présente en un coup d'œil les principales caractéristiques du bien culturel. Un plan d'urgence est toujours lié à un site. Lorsque les biens culturels sont complexes et composés de plusieurs éléments répartis sur différents sites, par exemple un bâtiment principal, des annexes, des dépôts externes, il convient d'établir un plan d'urgence pour chaque site.

### Nom et adresse

Indiquez le nom et l'adresse de votre institution ou du site concerné.

### Photo

Importez dans le modèle une photo sur laquelle le bâtiment du site concerné est clairement et rapidement reconnaissable.

### Coordonnées et numéro EGID

Pour éviter toute confusion, utilisez au moins l'une des deux désignations géographiques suivantes :

- Coordonnées : utilisez le [Géoportail de la Confédération](#) pour trouver les coordonnées exactes.
- EGID (identificateur fédéral de bâtiment) : ces numéros sont à disposition dans le [Registre fédéral des bâtiments et des logements](#).

### Catégorie PBC et numéro d'inventaire PBC

Indiquez la catégorie PBC et le numéro d'inventaire PBC de l'objet. Vous trouverez les informations nécessaires dans l'[Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale](#)<sup>2</sup>.

Si vous élaborez un plan d'urgence pour un bien culturel ne correspondant à aucune catégorie PBC, ne cochez aucune case et laissez le champ « Numéro d'inventaire PBC » vide.

### Versión et responsabilité

Veillez indiquer la date de la création de votre plan d'urgence afin de gérer au mieux les différentes versions. Indiquez le nom de la personne qui a créé le document et qui est compétente en la matière afin qu'il soit toujours à jour.

### Emplacement de la documentation d'urgence

Indiquez l'emplacement où le plan d'urgence destiné aux services de secours et au personnel est conservé en cas de sinistre. Si un système d'alarme incendie est installé, il est recommandé de conserver le plan d'urgence dans un casier prévu à cet effet à proximité<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Si vous ne trouvez pas un bien culturel dans la liste, il se peut qu'il appartienne à la catégorie C (importance locale). Ces biens culturels ne sont pas recensés dans l'Inventaire PBC de la Confédération. Veuillez vous renseigner auprès du service PBC de votre canton.

<sup>3</sup> Attention : si le plan d'urgence contient des informations sensibles, envisagez de le conserver dans une enveloppe scellée.